

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2022

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 276)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 110

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Dans les six mois qui suivent la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport visant à faire un état des lieux de l'actuel régime d'assurance chômage complété de pistes d'améliorations en vue de rendre plus juste et plus incitatif une reprise d'activité professionnelle.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'assurance chômage nécessite d'être protectrice comme incitative à l'emploi. C'est d'ailleurs la volonté du Gouvernement qui, selon les mots du ministre du Travail Olivier Dussopt, souhaite que ce ne soit « pas l'un ou l'autre, mais les deux ».